



PROCÈS-VERBAL N°32

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 16 mai 2025

Présent(s) : Jean Marc DENIS

Jean Claude ORTUNO

Mickael MAETZ

Mahé DJELLAL

Patrick ALEXANDRE

Clément BETUM

Arezki HAMZA

Excusé(s) :

Assistent : Nicolas VOYANT

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

LEVALLOIS PERRET - STADE DIDIER DROGBA - NNI 920440101

Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le changement de la moquette synthétique ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de l'aire de jeu:(dimensions de 90 m x 50 m)
- Plan des tribunes
- Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,

- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T7 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

MONTROUGE - STADE MAURICE ARNOUX - NNI 920490201

L'éclairage de cette installation sportive était classé niveau E6 jusqu'au 05/12/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (08/04/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 29/04/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 64 m) avec 6 mâts de 19.50 m
- 24 projecteurs AAA-LUX de 1625 W

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 261 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,81
- GR - MAX 49

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**

BALLAINVILLIERS - STADE DE LA GUY - NNI 910440101

Cette installation sportive est classée niveau T5SYN jusqu'au 27/09/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la pose d'une clôture autour de l'installation du terrain de foot pour sécurisation, ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire (25/04/2025)
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de l'aire de jeu (100x65)
- Présentation du projet (14/04/2025)

Concernant le terrain en gazon synthétique :

- La zone de sécurité derrière la ligne de touche doit être de 2,50 m mini avant le premier obstacle rencontré comme la fixation des buts A8 rabattables. Une largeur de 2,50 m entre ligne de touche et main courante ne permettra pas de respecter cette exigence.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

Au vue de la largeur de la zone de sécurité projetée, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable défavorable favorable pour un classement de cette installation en niveau T5 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

GRIGNY - Parc Des Sports Et Loisirs N° 3 - NNI 912860203

L'éclairage de cet installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 08/04/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 28/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 231 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.60

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/05/2029.

VILLEBON SUR YVETTE - Complexe Sportif Saint Exupéry N° 2 - NNI 916610102

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

L'installation elle même n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (27/09/2023)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/05/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 90 m x 60 m) avec 4 mâts de 18 m
- 8 projecteurs ATLAS LED G5

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 187 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.63
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,85
- Calcul des GR non transmis

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

Mais cette décision est suspendue au classement de l'installation elle-même, actuellement non classée.

EVRY COURCOURONNES - STADE JOSÉANE ADÉLAÏDE - NNI 911820301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 15/04/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle classement initial LED de niveau en E6 signée par le propriétaire le 07/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux (E6 min 150)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.36 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.54 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation au niveau initial E7.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ST MICHEL SUR ORGE - STADE RENÉ FAYEL - NNI 915700201

L'éclairage de cette installation est classée en niveau E6 jusqu'au 16/12/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 05/05/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle classement initial de niveau en E6 signée

par le propriétaire le 05/05/2025.
Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 220 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.71
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.89

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/05/2029.

2.4 Avis préalable

LONGJUMEAU - STADE FRÉDÉRIC LANGRENAY 1 - NNI 913450101

L'éclairage de cette installation sportive était classé niveau E5 jusqu'au 24/09/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (27/09/2023)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/05/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 65 m) avec 4 mâts de 29.5 m
- 30 projecteurs BVP528 1500 W

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 288 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,88
- GR-Max 45.3

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

LONGJUMEAU - STADE FRÉDÉRIC LANGRENAY 2 - NNI 913450102

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (25/09/2023)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/05/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 16 m
- 6 projecteurs BVP528 1500 W
- 4 projecteurs BVP518 1006 W

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 178 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.60
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,80
- GR-Max 45.3

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

LONGJUMEAU - STADE FRÉDÉRIC LANGRENAY 3 - NNI 913450103

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (14/12/2023)
- Demande d'avis préalable du propriétaire
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 20 m
- 8 projecteurs de 1505 W

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 167 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,71
- GR - MAX 47.5

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

PARIS - STADE MARYSE HILSZ 1 - NNI 751200101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 13/12/2024.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 15/05/2025.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en E4 signée par le propriétaire le 15/05/2025.

Etude d'éclairage du 7/06/2024 et API favorable de la CFTIS du 20/06/2024 pour un niveau E4.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 462 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.5
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/05/2027.

- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

NOISIEL - STADE DE LA REMISE AUX FRAISES - NNI 773370201

Reprise de dossier suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 24/12/2024.

La Commission accuse réception des tests in situ initiaux en date du 10/12/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/10/2034.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

GRANDPUITS - STADE DU SIVOM - NNI 772110101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (31/01/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 23/04/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 60 m) avec 2 mâts de 16 m
- 6 projecteurs PRILUX de 400W

Au regard des éléments transmis:

- Eclairage moyen horizontal : 34 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.13
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.25

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7.

L'étude montre qu'il n'y a que 2 mâts de 16 m ce qui a pour conséquence que les 3 valeurs ne sont pas conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MONTMAGNY - STADE CHARLES GRIMAUD N°2 - NNI 954270102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 jusqu'au 08/03/2030.

Installation visitée par Mr FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S., du District du Val d'Oise le 20/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 suite à la rénovation de la moquette synthétique du 20/03/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CDTIS
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Test périodique
- Courrier d'intention de réalisation des travaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en T5 SYN jusqu'au 01/11/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHAUMONTEL - STADE JEAN PLUYETTE - NNI 951490102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GOMES, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 13/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de contrôle initial en E7 signée par le propriétaire le 27/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 82 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.19
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.49

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/05/2029

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**

VILLEJUIF - STADE GABRIEL THIBAUT 1 - NNI 940760301

Reprise de dossier.

La CRTIS rappelle que pour un classement T5 SYN, la taille minimum des vestiaires joueurs doit être de 20m² et de 8m² pour celui des arbitres.

Au regard des éléments fournis la CRTIS maintient sa décision de classement en T6 jusqu'au 10/10/2034.

- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VERNEUIL SUR SEINE - STADE FRANÇOIS PONS 2 - NNI 786420102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 07/05/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle initial en E4 signée par le propriétaire le 27/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 214 Lux (E4 min 400 Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.2 (E4 min 0.5)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.47 (E4 min 0.7)

En l'état la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/05/2029 jusqu'à la prochaine visite.

2.2 Confirmation de classement

SARTROUVILLE - STADE NUNGESSER - NNI 785860201

L'éclairage de cette installation été classé en niveau E6 jusqu'au 10/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/05/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 12/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 131 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.19 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.36 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

LE MESNIL LE ROI - STADE MAURICE REIN - NNI 783960201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 08/01/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAHE, membre de la C.R.T.I.S., le 13/05/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial LED en niveau E6 signée par le propriétaire le 12/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.64
- Etude d'éclairage

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/05/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

